



## Rehausse SC

### Accessoires entrevous

#### Description du produit

Les rehausse SC sont des rehausse clipsables découpées dans des blocs de KNAUF Therm Th38 standard.

#### Documents de référence

- Mise en œuvre conformément à la fiche système Knauf

#### Domaine d'utilisation

Elles permettent d'augmenter la hauteur coffrante des entrevous de la gamme KNAUF, par simple emboîtement de la rehausse au-dessus de l'entrevous.

#### Familles d'entrevous compatibles

- KNAUF Hourdiversel AAA+ SC
- KNAUF Hourdiversel AA+ SC
- KNAUF Hourdiversel A+ SC
- KNAUF Hourdiversel B+ SC
- KNAUF Hourdiversel C+ SC
- KNAUF Hourdiversel C SC
- KNAUF Hourdiversel D SC
- KNAUF Hourdiversel E SC
- KNAUF Hourdiversel G SC

# REHAUSSE SC

Accessoires entrevous



## Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Longueur	mm	1235	-
Largeur	mm	288	-
Conductivité thermique	W/(m.K)	0.038	NF EN 13163

## Gamme de produits

Désignation	Epaisseur	Conditionnement	Code article
	[mm]	[pièces/colis]	
Rehausse SC30	30	32	2843785
Rehausse SC50	50	24	2843789
Rehausse SC80	80	16	2843792

### KNAUF

Zone d'Activités – Rue Principale  
68600 WOLFGANTZEN  
[www.knauf.fr](http://www.knauf.fr)

SUPPORT TECHNIQUE  
Tél : 0 809 404068  
[support.technique@knauf.fr](mailto:support.technique@knauf.fr)

02.06.2020/0

*La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.*